



MAIRIE DE BOURTH

3 avenue de l'Europe

27580 BOURTH

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune BOURTH

se réunira, en séance ordinaire le 28 janvier 2022, à 18 heures 30.

Objet de la réunion

- Convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune de Bourth pour l'éclairage isolé - passage Soeur Brard,
- Convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune de Bourth pour l'éclairage isolé - Sente Le Veneur Prunus,
- Convention de participation financière entre le SIEGE et la Commune de Bourth pour l'éclairage isolé - Route du Mineray,
- Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022,
- Approbation du devis et du contrat pour la classe patrimoine 2021-2022,
- Tableau des effectifs au 1er janvier 2022,
- Rapport dans le cadre du débat de l'assemblée délibérante sur la protection sociale complémentaire,
- Réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels ou mise à jour,
- Délibération portant institution du régime des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) et relative aux modalités de réalisation des heures complémentaires,
- Bail emphytéotique administratif pour implantation d'équipements techniques pour le déploiement du réseau départemental de la fibre optique pour les abonnés,
- Avis sur le projet d'instauration par l'INSE du droit de préemption urbain au plan local d'urbanisme de Bourth,
- Questions diverses.

Fait à Bourth, le 21 janvier 2022

Le Maire



Sebastien Bousset